

BECKERMAN, Gérard et Michèle SAINT-MARC. *L'Euro*. Paris, Presses Universitaires de France, 3e édition refondue, Coll. « Que sais-je? », 1999, 128 p.

Elzbieta Janton-Drozdowska

Volume 31, Number 3, 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704196ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704196ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Janton-Drozdowska, E. (2000). Review of [BECKERMAN, Gérard et Michèle SAINT-MARC. *L'Euro*. Paris, Presses Universitaires de France, 3e édition refondue, Coll. « Que sais-je? », 1999, 128 p.] *Études internationales*, 31(3), 577–579. <https://doi.org/10.7202/704196ar>

de l'Uruguay Round dont l'OMC a la charge. Le professeur s'en tient aux textes de ces accords sans nuancer son propos sur la base des évaluations que la CNUCED et le PNUD ont faites de leur mise en œuvre. Les positions prises par l'immense majorité des pays en développement à l'occasion du sommet de Seattle démentent le ton quasi euphorique de l'auteur lorsqu'il traite des résultats de l'OMC. Pas un seul instant, celui-ci ne questionne la pertinence des choix, les modes de fonctionnement et l'impact des décisions de cette organisation.

Au contraire, l'auteur formule sans nuance des phrases du genre : « un avantage important de l'adhésion à l'OMC est la possibilité ainsi offerte d'influencer l'agenda de l'OMC en général et les négociations commerciales multilatérales en particulier ». Une affirmation qui ne manque pas d'humour quand on connaît l'opacité et l'absence de démocratie qui caractérisent la prise de décisions. Les négociations ont lieu, à Genève, dans le secret de la « Green Room ». Enfin, s'exprimer comme le fait l'auteur, c'est feindre d'ignorer que les pays en développement ne disposent pas des ressources adéquates pour prendre part, si on leur laissait la possibilité, aux négociations qui se déroulent à Genève où se tiennent environ 47 réunions par semaine. Alors que les États-Unis disposent sur place de plus de cent personnes travaillant sur les seuls dossiers de l'OMC, de nombreux pays en développement n'ont pas de représentation diplomatique à Genève. Quand ils en ont une, les quelques collaborateurs présents ont en charge le suivi de toutes les institutions internationales qui ont leur siège dans la ville suisse.

On attend encore de la part des libres-échangistes une capacité à reconnaître – à côté de mérites réels – les imperfections d'un système qui, jusqu'ici, est régi par la seule logique du profit. On aurait aimé lire, de la part d'un spécialiste des questions économiques, une tentative de mesurer l'impact des accords de l'OMC sur le Vietnam après l'adhésion de celui-ci, en prenant en exemple les conséquences de l'application de ces accords telles qu'elles sont observables dans des pays comme la Thaïlande ou les Philippines. On dispose seulement d'un catalogue des mesures à prendre et des choix à opérer, puisqu'il va de soi, pour cet auteur, que « les économies croissent d'autant plus vite qu'elles sont ouvertes au commerce et aux investissements internationaux ».

Raoul Marc JENNAIR

*Centre européen de recherche
sur l'Extrême-Orient, Belgique*

L'Euro.

*BECKERMAN, Gérard et Michèle
SAINT-MARC. Paris, Presses
Universitaires de France, 3^e édition
refondue, Coll. « Que sais-je ? », 1999,
128 p.*

L'intégration économique peut se réaliser dans des formes diverses qui sont en même temps ses étapes : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun et l'union économique et monétaire. Dans le cas de l'Union européenne les deux premières phases ont été achevées assez tôt, au 1^{er} juillet 1968. La création du marché commun (marché unique européen) a été beaucoup plus difficile et a duré jusqu'à la fin de 1992. Finalement, l'union économique et monétaire a été réalisée par étapes à

partir de 1990 quand la libéralisation complète de mouvements des capitaux a été introduite. La deuxième étape a commencé en 1994 avec le début du fonctionnement de l'Institut monétaire européen et la coordination des politiques économiques des pays membres. La troisième étape de l'union économique et monétaire a commencé le 1^{er} janvier 1999 par la mise en route du Système européen de banques centrales (SEBC) avec sa pièce maîtresse, la Banque centrale européenne (BCE), et de l'introduction de l'euro.

La mise en vigueur des décisions concernant la sphère monétaire et financière qui ont été prises à Maastricht est considérée comme le changement le plus radical des finances internationales depuis l'adoption des taux de change flexibles au début des années 1970. L'ouvrage présenté ci-dessous traite donc des questions très actuelles et importantes : de la monnaie commune de onze pays qui constituent l'Union économique et monétaire (UEM) et des conséquences potentielles de l'avènement de l'euro.

Le livre se compose de sept chapitres rassemblés sous deux grands titres dont le premier « L'euro : historique et fonctionnement » comprend quatre chapitres. Les deux premiers sont consacrés à la présentation du début des unités de compte et l'explication de fond de l'euro.

La première unité de compte fut l'UCE (Unité de compte européenne) définie, en 1950, comme le dollar, par un poids d'or (0,888 g d'or fin), qui a été associée à l'Union européenne de paiements (UEP). En 1958, l'UEP a disparu et a cédé la place à

l'Accord monétaire européen. L'évolution de la scène financière internationale a donné dans les années 1960 une tout autre dimension à l'identité monétaire européenne. La Communauté se dote d'une « monnaie » – l'Unité de compte (UC), définie en 1962, comme l'UCE, par un poids d'or, identique au dollar. Les auteurs présentent ici une caractéristique détaillée du mécanisme de fonctionnement de cette unité.

Après le délabrement du Système de Bretton Woods, la Communauté trouvait l'impulsion monétaire européenne. L'idée a fait son chemin dans le sillage du Rapport Werner, le mémorandum de Raymond Barre, la Conférence de La Haye, les accords de Bâle et la création du Système monétaire européen. En mars 1979, l'écu (*European Currency Unit*) a été créé par le Système monétaire européen. L'écu a été une monnaie partielle puisque, outre la fonction d'unité de compte, il a été un actif de réserve officiel, sans être une monnaie intégrale, dotée d'un pouvoir libératoire, un moyen de paiement, comme l'est aujourd'hui l'euro. Ensuite les auteurs présentent le fond et le fonctionnement de l'écu officiel et privé.

L'euro est une conséquence logique de l'écu et il est défini comme étant la monnaie, à compter du 1^{er} janvier 1999, des onze États membres désignés pour participer à l'Union monétaire. Nous trouvons cette définition dans le deuxième chapitre ainsi qu'une caractéristique du passage du Système monétaire européen à l'euro, et les phases transitoires de 1999 à 2002 quand les pièces et les billets en euro seront mis en circulation. Le troisième chapitre donne des informations

plutôt que l'analyse de l'euro fiduciaire (pièces et billets) et l'euro scriptural (l'euro sur les marchés des services bancaires et financiers).

Il est intéressant d'analyser l'euro comme la monnaie internationale (chapitre IV). Les auteurs sont persuadés que l'euro possède tous les attributs d'une monnaie internationale, puisqu'il intervient dans la facturation des échanges, dans le financement du commerce international, dans le libellé des actifs financiers et des avoirs bancaires. En plus, il est une monnaie d'intervention sur les marchés de change, un actif de réserve détenu par les banques centrales du monde.

Il faut cependant souligner que la place future de l'euro comme la monnaie de règlement et de financement et comme l'actif de réserve internationale dépendra de la volonté d'utiliser l'euro par les organismes économiques du monde dans leurs activités. Pour le moment (fin décembre 1999) on peut seulement constater que le taux de change de l'euro par rapport au dollar a diminué visiblement au cours de 12 mois. Cela veut dire que, dans le même temps, le dollar a renforcé sa position comme la monnaie internationale.

La valeur de l'euro ne dépend pas seulement de l'offre et de la demande sur le marché monétaire mais aussi de la politique monétaire de la BCE et des politiques budgétaires des gouvernements nationaux. Dans le deuxième titre de l'ouvrage les auteurs présentent les objectifs (prioritaires et intermédiaires) et les instruments (les opérations d'*open market*, les facilités permanentes et les réserves obligatoires) de la politique monétaire

(cinquième chapitre), la compatibilité entre la politique monétaire de la BCE et les politiques budgétaires nationales (sixième chapitre) et la spécificité du taux de change de l'euro (septième chapitre). La conclusion de l'analyse de la politique monétaire et des politiques budgétaires n'est pas optimiste : il est possible que l'incompatibilité entre les deux genres des politiques sera un facteur d'aggravation de la réalisation efficace de *policy mix*.

L'ouvrage de G. Beckerman et M. Saint-Marc est finalement bien documenté, présenté et structuré. Il donne une somme importante de renseignements détaillés dans une forme relativement simple, ce qui est le propre de la collection *Que sais-je ?*

Elzbieta JANTON-DROZDOWSKA

Université Adam Mickiewicz
Poznań, Pologne

L'organisation mondiale du commerce : Droit institutionnel et substantiel.

FLORY, Thiebaut. Bruxelles,
Établissements Émile Bruylant,
« Organisation internationale
et Relations internationales », 1999,
XXII-248 p.

L'auteur de ce très intéressant ouvrage soulève un problème d'une grande actualité, celui de l'organisation mondiale du commerce. Thiebaut Flory est professeur à l'Université Paris XII et titulaire de la chaire Jean Monnet. Consultant auprès du GATT-OMC et auteur de nombreux travaux sur les différents aspects du système commercial multilatéral. Dans son ouvrage il se propose d'étudier, sous forme de synthèse, les principaux